

INITIATIVE

POUR DES PRIMES ABORDABLES

PARTI SOCIALISTE FRIBOURGEOIS



SOULAGER EFFICACEMENT LA CLASSE MOYENNE

Pour de nombreux ménages, les primes d'assurance-maladie sont un fardeau insupportable.

C'est particulièrement vrai pour les familles qui ont un revenu juste en dessous des seuils qui permettent de bénéficier d'un subside.

Dans le canton de Fribourg comme en Suisse, les revenus les plus élevés paient les mêmes primes que les ménages de la classe moyenne. Chaque année, les augmentations de primes réduisent le revenu disponible des ménages, au détriment des dépenses quotidiennes pour la nourriture, le logement ou la formation.

C'est la classe moyenne qui souffre en particulier.



PROPOSITION DE TEXTE

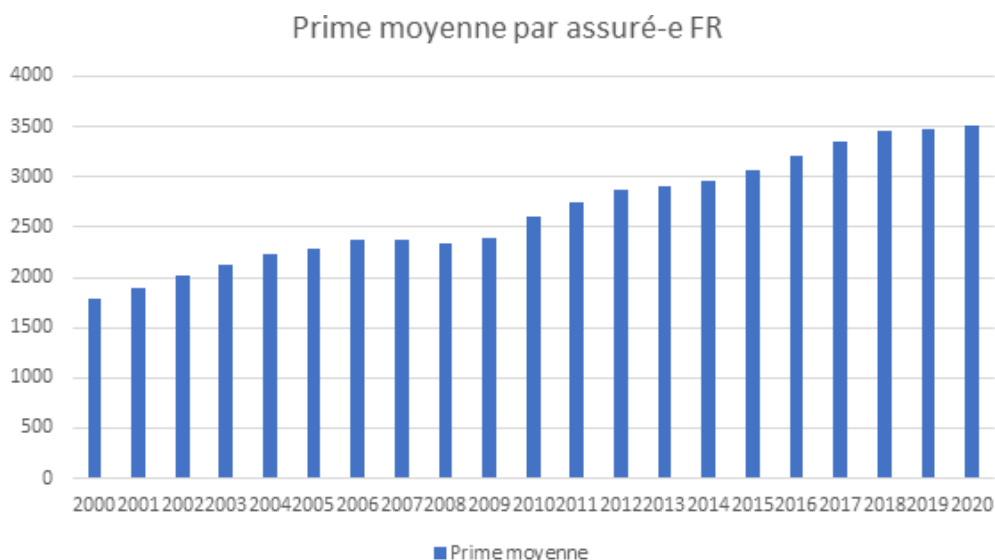
CONSTITUTION DU CANTON DE FRIBOURG

Nouvel art. 56 bis Sécurité matérielle

– Réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire

1 L'Etat prend les mesures nécessaires pour que les primes de l'assurance-maladie obligatoire soient supportables pour les assurés.

2 Il accorde des réductions de primes aux assurés. Les primes à la charge des assurés s'élèvent au maximum à 10% du revenu disponible. La loi peut prévoir des exceptions.



GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUTES ET TOUS

De plus en plus d'assuré-e-s ne parviennent plus à payer leurs primes. Ils choisissent une franchise élevée afin de payer une prime moins élevée et sont contraints de prendre le risque de devoir faire face à des coûts de santé considérables. Les conséquences sont dramatiques: chaque année, environ 25% des personnes assurées renoncent à des traitements médicaux nécessaires pour des raisons de coûts. Nous ne voulons pas d'une médecine à deux vitesses !

FRIBOURG ABANDONNE PEU À PEU LES ASSURÉ-E-S

Fribourg est l'un des seuls cantons suisses dont les subsides ont diminué ces dix dernières années. Ainsi, Fribourg accordait 76,5 millions de francs de subsides en 2010 et n'en accordait plus que 74 millions en 2019. Les assurés ont fortement ressenti cette baisse : les subsides ont diminué de 277 CHF/assuré-e en 2010 à 231 CHF/assuré-e en 2019, soit une baisse de 17% environ. En comparaison, les cantons romands (sauf VS) ont augmenté leur participation sur la même période.

**CONTACT : Parti socialiste fribourgeois,
rte de Fonderie 2, 1700 Fribourg
COMMANDE FEUILLE DE SIGNATURE AU 076 558 04 54
info@ps-fr.ch**